

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Auch
ROQUEBRUNE - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_2026_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE), sous la présidence de Monsieur DESENLIS Benoît.

Présents : Monsieur DESENLIS Benoît, Monsieur DELLA-VEDOVE Patrice, Madame PERES Sandra, Monsieur PILATI Franck, Monsieur BIANCHINI Jean, Monsieur LAÏLLE Arnaud, Monsieur DELLA-VEDOVE Jean-Luc, Madame GOUTX NATHALIE, Madame AURIGNAC Audrey, Madame BOQUEL Julie, Madame SERRES Isabelle

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELLA-VEDOVE Jean-Luc est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Le 20 mars 2026 à 20H30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de **M. DESENLIS Benoît, maire**

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Benoît DESENLIS, Sandra PERES, Patrice DELLA-VEDOVE, Nathalie GOUTX, Franck PILATI, Isabelle SERRES, Jean BIANCHINI, Julie BOQUEL, Jean-Luc DELLA-VEDOVE, Audrey AURIGNAC, Arnaud LAILLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) :

Pouvoir(s) :

M. Jean-Luc DELLA-VEDOVE a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Liste menée par **Patrice DELLA-VEDOVE 11 voix (ONZE)**

- La liste menée par Patrice DELLA-VEDOVE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- **Patrice DELLA-VEDOVE**

- **Sandra CAZES**

- **Franck PILATI**

Fait et délibéré à ROQUEBRUNE ;

Le 20 mars 2026


LE MAIRE
Benoit DESENLIS



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

